



**Commune mixte de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 13 SEPTEMBRE 2022 A 20.00 H.
AU COMPLEXE SCOLAIRE**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 29 du 25 août 2022 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2022.
2. Rapport sur l'état d'avancement des travaux de la STEP par le bureau RWB.
3. Discuter et approuver les comptes 2021, voter les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter un crédit de CHF 36'000.- (TTC) pour le changement de fournisseur informatique à la suite de la cessation d'activité de Dubois Informatique et acquisition d'un nouvel ERP. Donner compétence au Conseil communal pour organiser le financement.
5. Discuter et voter le crédit de CHF 12'000.- (TTC) pour la création d'un nouveau site internet en lien avec le nouvel ERP et le passage à un guichet virtuel pour la commune. Donner compétence au Conseil communal pour organiser le financement.
6. Information du maire sur la situation actuelle de la commune.
7. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Giovanni Todeschini
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : Mme Marie Thiévent et M. Clément Péquignot

Le Président constate la présence de 2 représentants de la presse, d'un représentant du bureau d'ingénieurs RWB, de M. Michel Beuret qui a remplacé le Secrétaire durant son absence. Il invite ces personnes à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant, à l'attention des scrutateurs, qu'elles ne possèdent pas le droit de vote.

Nombre d'ayants droit présents : 32 sur 448 électeurs inscrits (7.14 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2022

Le P.V. de l'assemblée communale du 25 avril 2022 fait l'objet d'une demande de modification de la part d'un citoyen au sujet de son intervention sous point 11 des divers.

Il relève que sa question portait sur l'achat du véhicule communal et non pas sur la vente comme indiqué dans le PV. Il demande que ce terme soit changé.

Le Président demande si l'assemblée approuve la modification souhaitée par ce citoyen.

A la majorité évidente des ayants droit présents, l'assemblée accepte la demande de modification du citoyen en question.

Cette modification sera portée au procès-verbal du 25 avril 2022.

Ensuite et selon les dispositions de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation, le PV de l'assemblée communale du 25 avril 2022 est approuvé sans lecture à la majorité évidente des 32 ayants droit présents.

2. Rapport sur l'état d'avancement des travaux de la STEP par le bureau RWB

Rapporteur : M. Albert Gonin, Maire

M. Gonin informe l'assemblée que le bureau RWB est présent ce soir pour donner tous les renseignements utiles sur l'avancement des travaux de la STEP. Il donne la parole à son représentant pour son rapport.

Cette personne rappelle que 2 précédentes assemblées ont voté des crédits pour un montant total de Fr. 510'000.00. Les travaux pour l'évacuation des boues ont été mis en soumission et attribués à des entreprises spécialisées. Il donne connaissance des résultats des analyses effectuées ainsi que les mesures encore à mettre en place.

Pour la suite des travaux, le représentant du bureau RWB signale qu'une demande de permis de construire a été déposée et publiée. Aucune opposition n'a été formulée durant le délai légal et le dossier a été transmis au Canton pour l'obtention du permis de construire.

Le représentant du bureau RWB donne encore connaissance des travaux réalisés à ce jour et ceux encore à exécuter dans le cadre des disponibilités financières des 2 crédits accordées par les assemblées.

Il rappelle que le plan de financement des investissements planifiés au début 2022 était estimé à Fr. 863'000.00 environ. Il devrait donc rester pour Fr. 353'000.00 de travaux à financer. Il tient à préciser que ce montant pourrait être plus élevé au regard de la situation de la guerre en Ukraine. Il termine en donnant connaissance de la liste des travaux encore à réaliser dans le cadre de ce plan de financement.

M. Gonin remercie le bureau RWB pour les explications données, pour sa collaboration et les conseils apportés dans le cadre de ce dossier.

3. Discuter et approuver les comptes 2021, voter les dépassements budgétaires

Rapporteur : M. Michel Beuret, Employé intérimaire

M. Beuret indique qu'il s'est occupé du bouclage des comptes de l'année 2021. Il se tient à disposition pour répondre aux questions des citoyens.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le Président donne lecture des dépassements de budget 2021 qui sont soumis à l'assemblée en application de l'article 16, alinéa 1, chiffre 13, lettre a) du règlement d'organisation. Il s'agit de :

a) Dépassements de budget

5722.36370.xx	Prestations d'aide sociale	Fr.	16'378.40
5799.36110.xx	Répartition de l'aide sociale	Fr.	17'877.20
6150.30101.xx	Personnel auxiliaire de voirie	Fr.	50'910.10
6157.31410.xx	Déneigement	Fr.	14'507.75
7100.31430.xx	Entretien du réseau d'eau	Fr.	34'548.45
7205.31309.xx	Personnel de la STEP	Fr.	12'116.65
7205.31445.xx	Entretien de la STEP	Fr.	12'126.35
9900.33000.xx	Amortissements	Fr.	12'459.09

Le Président donne la parole à M. Eric Schaffner, caissier communal, pour donner les explications nécessaires.

M. Schaffner informe l'assemblée qu'il a repris son travail le 05.09.2022. Il a établi le tableau des dépassements budgétaires cet après-midi seulement et il est malheureusement dans l'impossibilité de donner des explications car il n'a pas eu le temps de les analyser.

Un citoyen estime que le Conseil communal doit être à même de donner les explications nécessaires.

Le Conseil communal répond que toutes les explications seront données dans le cadre du développement des comptes 2021.

M. Beuret passe ensuite à la présentation des comptes 2021.

b) Comptes

M. Beuret indique que le résultat des comptes de l'exercice 2021 est un peu meilleur que les prévisions budgétaires et qu'ils bouclent au 31 décembre 2021 de la manière suivante :

- Compte de fonctionnement

Charges	:	Fr.	3'027'923.81
Revenus	:	Fr.	2'778'539.63

soit un excédent de charges total de Fr. 249'384.18 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 281'580.00. Le détail de ce déficit est composé comme suit :

-	Résultat du compte d'administration général	Fr.	148'769.32
-	Résultat de l'approvisionnement en eau	Fr.	15'973.79
-	Résultat de l'assainissement des eaux	Fr.	67'409.10
-	Résultat de la gestion des déchets	Fr.	15'142.92
-	Résultat des pâturages de Montfaucon	Fr.	3'142.00
-	Résultat des pâturages de Montfavergier	Fr.	-1'052.95

- Compte des investissements

Le compte des investissements 2020 présente des dépenses pour Fr. 560'601.35 et des recettes pour Fr. 515'846.50, d'où un excédent de dépenses de Fr. 44'754.85.

M. Beuret indique que c'est le 2^{ème} exercice des comptes avec le système MCH2. Les communes ne sont pas encore au terme de la mise en place de ce nouveau système et des changements sont encore à venir par la suite.

M. Beuret présente ensuite la récapitulation générale des comptes et le détail de chaque chapitre avec des commentaires au besoin. Il précise que les comptes des financements spéciaux doivent s'autofinancer.

Un citoyen fait remarquer que les chiffres figurant dans le tout ménage adressé à la population ne correspondent pas à ceux du slide de la présentation des comptes à l'écran.

M. Beuret reconnaît qu'il y a de petites différences mais que l'essentiel est le résultat final.

A la parole donnée à M. Schaffner pour des explications, celui-ci répond qu'il a dû établir ce tout ménage le jour de sa reprise du travail et qu'il l'a fait avec les documents en sa possession, sans avoir pu effectuer une analyse raisonnable. Le principal est que le déficit présenté est le même.

M. Beuret donne encore connaissance du rapport d'audit de la fiduciaire BDO en charge de la vérification des comptes. Cette fiduciaire ainsi que le Conseil communal recommandent d'approuver les comptes 2021.

Une citoyenne relève que ce qui a été dit dans la presse au sujet de la situation de la commune n'est pas si catastrophique que ce que l'on peut penser.

Un citoyen constate lui que la situation n'est pas très rose, voire qu'elle est plutôt tendue.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal qui est de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2021.

A la majorité évidente des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter les dépassements de budget et d'approuver les comptes 2021 de la commune mixte de Montfaucon.

4. Discuter et voter un crédit de CHF 36'000.- (TTC) pour le changement de fournisseur informatique à la suite de la cessation d'activité de Dubois Informatique et acquisition d'un nouvel ERP. Donner compétence au Conseil communal pour organiser le financement

Rapporteur : M. Michel Beuret, Employé intérimaire

M. Beuret signale que la commune doit changer de fournisseur informatique suite à la cessation d'activité de Dubois-Informatique.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Beuret indique que, comme la plupart des communes des Franches-Montagnes, un changement doit être opéré. La Société Data Consulting, basée à Lausanne, a repris les activités de Dubois-Informatique et a fait une offre de transfert. Le coût se monte à Fr. 36'000.00 TTC. Les coûts d'exploitation annuels s'élèvent à Fr. 6'400.00. M. Beuret termine en signalant que le Conseil communal propose à l'assemblée de voter un crédit de Fr. 36'000.00.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A la majorité évidente des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 36'000.00 pour le changement de fournisseur informatique et de donner compétence au Conseil communal pour organiser le financement de cette dépense.

5. Discuter et voter le crédit de CHF 12'000.- (TTC) pour la création d'un nouveau site internet en lien avec le nouvel ERP et le passage à un guichet virtuel pour la commune. Donner compétence au Conseil communal pour organiser le financement

Rapporteur : M. Michel Beuret, Employé intérimaire

M. Beuret signale que le Conseil communal prévoit la création d'un nouveau site internet car il estime que l'actuel n'est pas très convivial.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Beuret indique que ce nouveau site sera élaboré par la Société Imedia et qu'il sera en lien avec l'application Urbanus de la Société Data Consulting. L'offre se monte à Fr. 12'000.00 TTC et le Conseil communal propose à l'assemblée de voter ce crédit.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A la majorité évidente des ayants droit présents, l'assemblée accepte de voter un crédit de Fr. 12'000.00 pour la création d'un nouveau site internet et de donner compétence au Conseil communal pour organiser le financement de cette dépense.

6. Information du maire sur la situation actuelle de la commune

Rapporteur : M. Albert Gonin, Maire

M. Gonin remercie M. Michel Beuret pour la présentation des points 3-4-5 de cette assemblée.

Il informe l'assemblée que le Conseil communal a dû trouver un remplaçant en urgence pour les travaux de l'administration suite à l'arrêt de travail du Secrétaire. Il signale qu'un travail gigantesque a été réalisé pour la remise à niveau de l'administration.

Il indique que le nouveau Conseil communal devra trouver des solutions pour améliorer les finances communales. Suite à la cessation d'activité de l'employé de voirie, les travaux sont assumés par diverses personnes. Il demande plus de responsabilité de la part des citoyens afin de respecter l'utilisation de l'Eco-Point.

M. Gonin passe ensuite en revue les différentes tâches accomplies depuis le début de l'année par les membres du Conseil communal dans leur dicastère respectif. Il les remercie pour le travail effectué.

Un citoyen demande au Maire de relire les propos qu'il a tenu au début de son rapport au sujet du travail de l'administration. Il s'étonne des termes utilisés car cela veut dire que le travail effectué par le Secrétaire n'était pas fait, voire mal fait. Il souhaite des précisions.

M. Gonin indique qu'il ne veut pas répondre à cette demande car une procédure est actuellement en cours à l'encontre du Secrétaire.

7. Divers et imprévu

a) Un citoyen fait remarquer que le PV de la dernière assemblée du 25.04.2022 n'avait pas été publié sur le site internet de la commune dans les délais. Il demande à ce que les dispositions du règlement soient respectées à l'avenir.

b) Un citoyen relève et reproche que lors des décisions prises ce soir, il n'y ait pas eu de comptage des voix contraires.

Le Président répond qu'il a indiqué à chaque fois que le vote correspondait à la majorité des ayants droit.

c) Une citoyenne relève que le tableau d'occupation du personnel de 3 communes présenté par M. Xavier Schaffter à l'assemblée de février n'est pas juste et pas correct car il ne correspond pas à la réalité.

d) Un citoyen demande qu'à l'avenir et avec le nouveau site internet qui sera développé, il y ait un onglet où figureront les tous ménages adressés à la population. Il estime que cela permettrait de retrouver plus facilement des informations car les feuilles volantes se perdent facilement.

Le Conseil communal répond qu'il en prend note.

- e) Une citoyenne demande si les conditions de l'action de plantation « 40 ans-40 chênes » ont été respectées et s'il existe un plan.

M. Gaëtan Marchand répond que le budget a été respecté et qu'il reste même une petite somme pour le remplacement d'arbres. Il indique à cette personne qu'un plan lui sera remis.

- f) Une citoyenne fait remarquer qu'elle a déposé une demande de réservation de la halle le 14.07.2022 et qu'elle n'a toujours pas reçu de confirmation à ce jour. Elle demande la mise en place d'un système de réservation plus efficace.

M. Xavier Schaffter répond que la confirmation de réservation de la halle devrait lui parvenir tout prochainement.

- g) M. Markus Bader informe l'assemblée que le Conseil communal a le plaisir d'offrir l'apéritif à l'assistance.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée.

Il lève l'assemblée. Il est 22.20 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Giovanni Todeschini

M. Eric Schaffner